

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le 29 juin 2010 à la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 05 et vérifie le quorum.

Les sujets à considérer sont les suivants:

1. Ouverture de la session
2. Mandat ingénierie - DEVIS 2010-01 – Déplacement d'un tronçon de la rue Labrie Est et travaux connexes
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

2010-06-157
5379

MANDAT INGÉNIERIE – DEVIS 2010-01 – DÉPLACEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE LABRIE EST ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE

le 18 juin dernier, nous avons reçu une offre de service pour la réalisation des plans et devis techniques pour le déplacement d'un tronçon de la rue Labrie Est;

CONSIDÉRANT QUE

l'exactitude de l'offre de service a été vérifiée le 28 juin 2010 par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE

le Groupe-Conseil TDA est le seul soumissionnaire et il propose de faire le mandat pour un montant forfaitaire de 115 950 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de mandater le Groupe-Conseil TDA pour la confection des plans et devis techniques pour le



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

déplacement d'un tronçon de la rue Labrie Est et des travaux connexes pour un montant de 115 950 \$ plus les taxes applicables. Il est également résolu que 75% du montant sera remboursé par le ministère de la Sécurité publique et que le 25% payable par la municipalité sera pris dans le surplus accumulé dans l'attente du règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux.


PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2010-06-158
5380

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 19 h 27.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE